

Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2023/054

3.3 Locations

**Objet : Bail professionnel Maison de Santé de Cuiseaux - Monsieur Clément
SERVIER – Masseur Kinésithérapeute**

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de conclure toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition concernant le domaine public ou privé de la communauté de communes et les avenants correspondants,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 septembre 2015 fixant le loyer mensuel du local dit « 3^{ème} médecin » situé à la Maison de Santé – Pôle de Cuiseaux à 170 € au-delà de l'utilisation d'une journée par semaine pour tout professionnel de santé (hormis médecin),

VU le bail professionnel conclu entre la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et Monsieur Clément SERVIER, pour une mise à disposition au profit de ce dernier, d'un local professionnel à la Maison de Santé – Pôle de Cuiseaux d'une surface de 62 m² pour l'exercice d'une activité de masseur kinésithérapeute,

CONSIDERANT la date d'échéance dudit bail fixée au 18 novembre 2024,

CONSIDERANT le départ de Madame Claudine COCHU au 31 décembre 2023 et occupant actuellement le local dit « 3^{ème} médecin » à la Maison de Santé – Pôle de Cuiseaux,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Clément SERVIER de reprendre l'occupation du local professionnel dit « 3^{ème} médecin » au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT la nécessité de résilier le bail actuel et d'établir un nouveau bail professionnel,

ARRETE

Article 1^{er}

Un nouveau bail professionnel est conclu entre la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et Monsieur Clément SERVIER pour une mise à disposition au profit de ce dernier, du local professionnel dit « 3^{ème} médecin » à la Maison de Santé –

Publié le : 21 décembre 2023
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 071-200071579-20231218-AR2023_054-AR



Pôle de Cuiseaux d'une surface de 29 m² à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029, selon le projet de bail joint en annexe du présent arrêté.

Le bail pourra être résilié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- par le preneur, à tout moment en respectant un délai de préavis de 6 mois,
- par le bailleur, à l'expiration de la durée du bail sous réserve d'un préavis de 6 mois

A défaut de résiliation du contrat, celui-ci sera reconduit tacitement pour la même durée de 6 ans.

Le preneur disposera également des espaces communs à l'ensemble des professionnels locataires de la maison de santé : salle d'attente, salle de réunion, locaux techniques... soit une surface proratisée à la charge du preneur de 15 m²

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 170 € qui sera payable chaque mois, à terme échu, à réception du titre de recettes émis par la Communauté de Communes. Il sera payable à l'ordre du trésor Public de Louhans.

Le bail professionnel actuel de Monsieur Clément SERVIER est résilié au 31 décembre 2023.

Article 2^{ème} :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

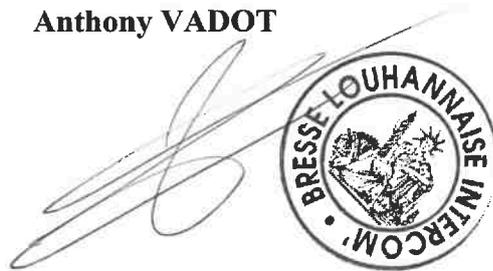
POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à LOUHANS

Le 18/12/2023

Le Président

Anthony VADOT



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.